



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 18 septembre 2019 à 20h00

L'an deux mille dix-neuf, le 18 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vendenheim était assemblé en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 9 septembre 2019, sous la présidence de M. le Maire, Philippe PFRIMMER.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Carine DURET - Philippe MEDER - Guy JUNG - Claudine WEBER - Michel DENEUX - Cathie GNEITING - Raymond FEUCHT - Véronique ESCHBACH - Cédric SCHAULY - Marie-Odile KRIEGEL - Jean-Pierre LE LOUP - Elisabeth HAMON - Alexis KOPEL - Monique SIFFERT - Christophe HAREAU - Nathalie SPANO - Nathalie BARBARAS - Benoît TROG - Jean MISCHLER - Christian SCHNEIDER - Richard KAISER - Nathalie HALTER

Etaient Absents avec Procurations :

Claude GANTER donne procuration à Philippe PFRIMMER
Pascal HARMELLE donne procuration à Claudine WEBER
Anne RIEDINGER donne procuration à Pierre SCHWARTZ jusqu'à son arrivée
Valérie RENARD donne procuration à Nathalie BARBARAS
Frédéric MARION-GARCIA donne procuration à Benoît TROG

Secrétaire de séance : Philippe MEDER

A 20h, M. le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Sophie WEBER des DNA, Marc LECOCQ de FREY Aménagement, Julien GUILLON Chef de Projet Aménagement de l'EMS, et à Jérôme LOOS notre nouveau Responsable de Pôle Finances et Ressources Humaines. Il donne ensuite lecture des procurations.

Arrivée de Mme HALTER à 20h04.

Zone Commerciale Nord – (Point d'Etape)

Marc LECOCQ présente l'avancement du dossier, les enjeux et les objectifs, powerpoint à l'appui (en pièce jointe).

Il parle notamment du Développement Economique, des Déplacements et de la Circulation et de la partie Logements sur notre ban.

Il est prévu :

- D'améliorer la fluidité tant au niveau de l'échangeur que sur la RD63,
- De créer un nouveau secteur d'Habitat,
- D'aménager un agro-parc au droit des pipe-lines,
- De créer un pôle au Sud avec des espaces de loisirs et de restauration, afin d'apporter de l'évasion : cet endroit sera baptisé « shopping promenade »,
- Concernant les logements, il est prévu de les réaliser en plusieurs phases.

Après un exposé de 30 minutes il se prête au jeu des questions :

A la question de M. TROG, M. LECOCQ explique que la concession est de 16 ans et qu'ils doivent réaliser les équipements publics selon un cahier des charges très précis. Ces espaces publics sont rétrocédés au fur et à mesure.

Réponses aux différentes questions de M. MISCHLER :

M. GUILLON informe l'assemblée que l'EMS participera à hauteur de 9,8 millions d'euros.

M. LECOCQ explique ensuite que l'aménageur réalise des équipements publics pour 73 millions d'euros ; à quoi s'ajoutent 270 millions d'investissements sur les espaces privés.

En ce qui concerne le Comptoir Agricole, le dossier est complexe, il faut d'abord trouver un site pour les reloger, idéalement dans un rayon de 3 kms.

M. le Maire précise que le souhait de la Commune, c'est que cette parcelle mute le plus tard possible.

Le projet de Piscine n'est pas du tout à l'ordre du jour dans le cadre de la ZAC.

M. le Maire et Pierre SCHWARTZ expliquent que les piscines de l'EMS ont quasi toutes été rénovées durant le mandat dans le cadre du « Plan Piscine » et qu'il n'y a pas de nouvelle piscine de prévue au nord de l'EMS pour l'heure.

M. LECOCQ confirme que l'Agro-parc qui comprendra des produits locaux ne fera pas de concurrence à CORA et que cela correspond à une demande actuelle des consommateurs.

M. le Maire interrompt la séance à 21h00 pour donner la parole au public.

Reprise de la séance du Conseil Municipal à 21h09.

En guise de conclusion, M. le Maire fait un bref historique du dossier et rappelle les enjeux, à savoir :

- D'un point de vue Economique :
La ZCN rapporte 1,2 millions d'euros de recettes, chaque année.
Elle doit rester dynamique et ne pas tomber en déshérence.
Il y a aujourd'hui 2 000 emplois et 1 000 de plus à terme.
- En terme de Circulation :
La situation actuelle n'est pas satisfaisante.
Le boulevard des enseignes, demandé par les élus, permettra de scinder les flux et de préserver d'une part la fluidité sur l'axe Nord-Sud et d'autre part de décongestionner le Quartier des Perdrix qui ne sera plus bloqué aux heures d'affluence dans la Zone Logements et les commerces seront séparés, il y aura un secteur logement et un secteur commerce.
- En terme de Logements :
Nous sommes confrontés à une obligation de créer des logements aidés dans le cadre de la loi SRU. Nous avons décidé d'en créer un nombre certain à cet endroit.

Arrivée de Mme RIEDINGER à 21h13.

Et pour finir, M. le Maire indique que le dossier a beaucoup évolué suite aux demandes formulées par la Commune et remercie MM. LECOCQ et GUILLON tant pour la présentation du jour que pour le travail accompli au cours des 5 dernières années.

✚ Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 Juin 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1) Transactions amiables sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Dans le cadre de la réalisation de projets métropolitains validés par l'assemblée délibérante, de sa politique de réserves foncières, de projets ponctuels, l'Eurométropole de Strasbourg peut être amenée à acquérir du foncier auprès des propriétaires privés ou céder des immeubles qu'elle détient dans son patrimoine privé.

Vente par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de la ZAC de la Zone Commerciale Nord à Vendenheim

Dans le cadre de la poursuite de la ZAC Zone Commerciale Nord, l'aménageur désigné, la société dénommée ZCN Aménagement, sollicite l'acquisition de l'ensemble immobilier situé aux 24- 26 rue du Commerce (ex RAPID DE L'EST-Plumeré), surbâti d'un hall et d'une maison d'habitation, libres de toute occupation et/ou location.

La maîtrise foncière de ce bien permettra à l'aménageur 3B de réaliser le lot 6.

Il est proposé une cession du tènement immobilier au prix de 635 000 €, conforme à l'évaluation domaniale.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **approuve** la vente amiable à l'aménageur désigné, ZCN Aménagement, de l'ensemble immobilier sur-bâti d'un hall et d'une maison d'habitation, libres de toute occupation et/ou location, situé 24-26 rue du Commerce, propriété de l'Eurométropole, cadastré sur la commune de Vendenheim section 47 n°856/137 de 67,23 ares et n°858/123 de 0,10 are, moyennant le prix de 635 000 €.

2) Sauvegarde et valorisation de l'habitat patrimonial : adhésion au nouveau dispositif d'accompagnement technique et financier du Département

M. le Maire présente le point.

Le Département du Bas-Rhin a mis en place un nouveau dispositif d'accompagnement technique et financier pour aider les propriétaires de patrimoine traditionnel à sauvegarder et à valoriser leur habitat. L'accompagnement technique est réalisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ou le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC), selon les territoires et l'aide financière permet au Département de soutenir :

- Les travaux de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial : une attention particulière sera portée à la réalisation de travaux respectueux de l'identité architecturale du territoire.
Cette aide, plafonnée à 5 000 €, sera calculée en fonction du montant et de la nature des travaux réalisés.
- Les travaux d'amélioration thermique réalisés en même temps que les travaux de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial respectueux du bâti ancien et de l'identité architecturale du territoire.
Cette aide, plafonnée à 5 000 €, sera calculée en fonction du montant et de la nature des travaux réalisés.

Les demandes éligibles au dispositif devront répondre aux exigences de la convention-cadre du Dispositif de Sauvegarde et de Valorisation de l'Habitat Patrimonial adoptée en Commission Permanente du Conseil Départementale le 13 décembre 2018.

L'aide départementale n'est mobilisable pour les propriétaires qu'après adhésion de la commune de Vendenheim au dispositif de Sauvegarde et Valorisation de l'Habitat Patrimonial. Pour cela, la commune de Vendenheim doit adopter la convention-cadre précitée en assemblée délibérante et transmettre le délibéré au Département pour prise en compte.

A ce titre, la commune du Vendenheim s'engage à abonder les aides du Département pour les propriétaires réalisant des travaux de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial, pour un montant compris entre 1 000 et 5 000 € minimum selon le taux modulé en vigueur pour l'exercice en cours.

Le taux modulé de la Commune étant de 15, cela correspond à une subvention de 43,33 % (voir pièce jointe). Ainsi, la participation de la commune de Vendenheim pour l'année 2019, serait d'un montant maximum de 4 333,33 €, soit 43,33 % pour une subvention du Département de 10 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention-cadre du Dispositif de Sauvegarde et de Valorisation de l'Habitat Patrimonial,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention,
- De décider la mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire de la commune de Vendenheim selon les conditions prévues dans la convention-cadre,
- De décider la mise en place d'une aide financière de la commune de Vendenheim aux propriétaires selon les conditions prévues dans la convention-cadre.

A la question de M. MISCHLER, M. le Maire répond que pour être éligible, il faut que la construction date d'avant 1948, alsacienne ou non.

Mme HALTER confirme que cette convention est un plus pour Vendenheim pour revaloriser le patrimoine.

M. DENEUX répond à M. MISCHLER que le taux modulé de 15 de la Commune est en fonction du potentiel fiscal de la commune (voir le tableau qui a été fourni en pièce jointe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VU la politique du Conseil Départemental en faveur de la sauvegarde et la mise en valeur de l'habitat alsacien,

VU l'intérêt de développer le dispositif de soutien aux projets d'habitat engagés dans les immeubles d'intérêt patrimonial en partenariat avec les collectivités locales,

VU le projet de convention-cadre entre le Département du Bas-Rhin, le CAUE, le SYCOPARC et la Commune,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 septembre 2019,

- **approuve** la convention-cadre du Dispositif de Sauvegarde et de Valorisation de l'Habitat Patrimonial,
- **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention-cadre,
- **décide** la mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire de « nom collectivité » selon les conditions prévues dans la convention-cadre,

- **décide** la mise en place d'une aide financière de « nom collectivité » aux propriétaires selon les conditions prévues dans la convention-cadre.

3) Cession des jardins familiaux - vente SERS / Commune (Lotissement « Les Portes du Kochersberg »)

M. le Maire présente le point.

Au terme d'une concession d'aménagement signée le 27 août 2008, la commune de Vendenheim a confié à la S.E.R.S. la mission de réaliser un lotissement sur des terrains situés à l'Ouest des secteurs urbanisés sur les lieux dits « Griesklaus » et « Hasenacker », représentant une superficie d'environ 8,7 hectares.

Compte tenu de l'ampleur et de l'importance de l'opération pour la Commune, les parties sont convenues de réaliser ce lotissement en deux tranches distinctes.

Dans le cadre du programme des aménagements à réaliser dans l'ensemble du lotissement, il a été prévu que soient réalisés sur les deux tranches des jardins familiaux équipés de cabanons de jardin.

Les travaux d'aménagement de la première tranche étant achevés, la Commune peut procéder, auprès de la S.E.R.S., à l'acquisition de l'ensemble des parcelles de la première tranche qui ont été aménagées en jardins familiaux, à savoir les parcelles cadastrées section 46 n° 1090 et 1091 d'une surface respective de 8,14 ares et de 8,66 ares.

La réalisation de ces jardins familiaux ayant été achevée au courant de l'année 2018, la Commune s'en est appropriée l'usage depuis cette date.

Les parcelles seront cédées à l'euro symbolique.

La Commune devra prendre à sa charge :

- le coût de l'abonnement électrique nécessaire au prélèvement de l'eau située dans la nappe pour arroser les jardins à partir du 1^{er} janvier 2020,
- le montant de la taxe foncière à partir du 1^{er} janvier 2020.

A la demande de M. TROG, M. DENEUX confirme qu'une association avait été créée pour la gestion des jardins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VU la concession d'aménagement en date du 27 août 2008 et ses avenants signés entre la SERS et la commune de Vendenheim,

CONSIDERANT que les travaux de la 1^{ère} tranche du lotissement sont achevés et que la Commune s'est approprié l'usage des jardins familiaux :

- **autorise** M. le Maire ou son représentant à procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées section 46 n° 1090 et 1091 d'une surface respective de 8,14 ares et de 8,66 ares à l'euro symbolique,
- **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents,
- **autorise** M. le Maire ou son représentant à engager toutes démarches pour procéder au changement de titulaire de l'abonnement électrique nécessaire au prélèvement d'eau pour l'arrosage des jardins.

4) Travaux d'effacement du réseau ORANGE (ex France Télécom) dans diverses rues de la Commune

M. le Maire présente le point.

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public et du réaménagement de 5 rues, la Commune souhaite procéder à l'enfouissement du réseau Orange.

La collectivité fournit à l'opérateur Orange :

- les prestations des études (zones de travaux, tracé et caractéristiques de la tranchée aménagée, études génie civil ainsi que la pose des installations et le planning prévisionnel des travaux),
- les prestations de génie civil (ouverture et fermeture de tranchée, réfection des revêtements, pose des fourreaux et chambres de tirage).

Orange réalise les prestations suivantes :

- les prestations en ingénierie (plan de génie civil, validation technique des études et assistance techniques à la réception des installations),
- les prestations de câblage (étude relative au câblage et travaux de pose/dépose du câblage).

Cinq opérations sont programmées :

- rue Beethoven : le montant de la prestation est évalué à 7 077,46 € net,
- rue Gounod : le montant de la prestation est évalué à 8 151,06 € net,
- rue Lamartine : le montant de la prestation est évalué à 4 004,71 € net,
- impasse Lignée : le montant de la prestation est évalué à 1 511,95 € net,
- rue de la Marseillaise : le montant de la prestation est évalué à 6 272,00 € net.

Les montants de ces 5 opérations sont à la charge de la Commune et prévus au budget 2019.

Chacune des opérations fait l'objet d'une convention à signer entre la Commune et Orange.

Les cinq projets de conventions sont joints en annexes.

Aux demandes de Mme BARBARAS et M. TROG, si le déploiement de la fibre est déjà effectif dans ces quartiers, et s'il est possible de faire un fourreau pour la fibre et le câblage, une réponse leur sera apportée dans quelques jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu les projets de convention présentés par Orange,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 septembre 2019,

CONSIDERANT l'intérêt de procéder à l'enfouissement du réseau Orange lors des travaux de rénovation de l'éclairage public,

CONSIDERANT les travaux programmés en 2019 rue Beethoven, rue Charles Gounod, rue Lamartine, impasse Lignée et rue de la Marseillaise,

- **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer les conventions entre Orange et la Commune pour les opérations d'enfouissement du réseau Orange rue Beethoven, rue Charles Gounod, rue Lamartine, impasse Lignée et rue de la Marseillaise.

5) Avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la réglementation impose la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics dont le montant est supérieur à 25 000 € hors taxes et des contrats de concession.

Afin de mettre en cohérence les supports de la procédure de passation des marchés publics et les modalités de transmission des documents soumis au contrôle de légalité aux services de l'Etat.

Il est proposé d'étendre le périmètre de la convention signée le 28 octobre 2008 avec la Préfecture du Bas-Rhin aux actes relatifs aux marchés publics par un avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VU la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité du 28 octobre 2008,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2131-1 et L 2131-2,

CONSIDERANT la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics,

- **Décide :**

- **D'approuver** le principe de télétransmission des actes relatifs aux marchés publics,
- **D'autoriser** M. le Maire à signer l'avenant à la convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité du 28 octobre 2008.

FINANCES

6) Décision Budgétaire Modificative n°1 / Budget 2019

Deux vieux véhicules ont été vendus.

Il y a lieu de procéder à une Décision Budgétaire Modificative, afin de régulariser les écritures de vente et d'inventaire.

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 042 Compte 6811 - 1 300.00 €

Chapitre 042 Compte 676 + 1 300.00 €

Recettes d'Investissement

Chapitre 040 Compte 28182 -1 300.00 €

Chapitre 040 Compte 192 +1 300.00 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider cette Décision Budgétaire Modificative n°1 qui ne modifie pas les montants des budgets Fonctionnement et Investissement 2019.

A la question de Mme BARBARAS sur le déroulé de la vente des véhicules, M. DENEUX répond qu'elle n'était pas ouverte à tout le monde, mais qu'un particulier s'est dit intéressé par un des véhicules

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

CONSIDERANT qu'il ne convient pas de modifier l'équilibre général du budget 2019, ni les principes qui ont prévalu à son élaboration et à son adoption par le Conseil Municipal du 18 mars 2019,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M14 et notamment le tome 2 chapitres 1.3 et 2.1,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 10 septembre 2019,

- **Décide** de transférer comme suit :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 042 Compte 6811 - 1 300.00 €

Chapitre 042 Compte 676 + 1300.00 €

Recettes d'Investissement

Chapitre 040 Compte 28182 - 1 300.00 €

Chapitre 040 Compte 192 +1 300.00 €

7) Modification du bail de location de la chasse intercommunale dite du Grittwald

M. le Maire présente le point.

Par délibération du 29 avril 2019, le périmètre de lot de chasse intercommunale Vendenheim, Lampertheim, Mundolsheim, Geudertheim, (506101) a été modifié, en raison, d'une part de la vente des forêts communales par les communes de Lampertheim et de Mundolsheim, et d'autre part, en raison de l'emprise des travaux du Contournement Ouest de Strasbourg (COS).

Le nouveau périmètre s'établit à 476 ha. Outre la modification de la superficie, on peut s'attendre à une baisse de l'attractivité de ce lot de chasse, du fait du prélèvement de surfaces boisées plus giboyeuses, désormais administrées par l'Office National des Forêts.

Le nouveau montant de loyer annuel proposé est de 1 000 €, contre 3 500 € dans le contrat de bail initial.

A la question de Mme BARBARAS, M. le Maire rappelle que lors de la signature de la convention avec SOCOS, la minorité n'était pas pour une participation de leur part pour la chasse, le protocole n'a donc pas tenu compte de cette demande.

A la question de M. MISCHLER, M. le Maire n'a pas d'information sur les ventes des forêts de Lampertheim et de Mundolsheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VU le bail de chasse signé par M. Eric KUHN,

VU le cahier des charges type relatif à la période de location des chasses communales du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2019 portant modification du périmètre du lot de chasse intercommunal Geudertheim, Lampertheim, Mundolsheim, Vendenheim dit du Grittwald,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 septembre 2019,

CONSIDERANT la proposition de M. Eric KUHN de fixer le nouveau loyer annuel à 1 000 €,

- **Décide :**

- **De fixer** le loyer annuel du bail de location de la chasse intercommunale Vendenheim, Lampertheim, Mundolsheim, Geudertheim, (506101) à 1000 € à compter de l'année 2019,
- **D'autoriser** M. le Maire à signer les avenants et documents y afférant.

8) Communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté Urbaine de Strasbourg - Eurométropole de Strasbourg pour les exercices 2012 à 2016

M. le Maire présente le point.

La Chambre Régionale des Comptes Grand Est a procédé à un contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté Urbaine de Strasbourg – Eurométropole de Strasbourg pour les exercices 2012 à 2016.

Ce rapport d'observations définitives a été débattu par le Conseil de l'Eurométropole le 28 juin 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-8 du Code des Juridictions Financières, et par courrier du 9 août 2019, ce rapport a ensuite été transmis par le Président de la Chambre au maire de Vendenheim, comme il l'a été aux maires des communes membres de notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Le Conseil Municipal de Vendenheim est ainsi invité à débattre de ce rapport, et de prendre acte des observations définitives de la Chambre.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

M. SCHWARTZ lit les conclusions concernant l'usine d'incinération qui confirment de la mettre le plus rapidement possible en service. Il explique également que les recettes d'aujourd'hui ne couvrent pas les dépenses du traitement des déchets, de l'eau, un projet est en cours pour 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, et à l'unanimité,

VU la saisine de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est en date du 9 août 2019,

VU le Code des Juridictions Financières et notamment son article L 243-8,

- **prend acte** des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté Urbaine de Strasbourg - Eurométropole de Strasbourg pour les exercices 2012-2016.

9) Communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2017

M. le Maire présente le point.

La Chambre Régionale des Comptes Grand Est a procédé à un contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2017.

Ce rapport d'observations définitives a été débattu par le Conseil de l'Eurométropole le 28 juin 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-8 du Code des Juridictions Financières, et par courrier du 9 août 2019, ce rapport a ensuite été transmis par le Président de la Chambre au Maire de Vendenheim, comme il l'a été aux maires des communes membres de notre Etablissement Public de Coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal de Vendenheim est ainsi invité à débattre de ce rapport, et de prendre acte des observations définitives de la Chambre.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, et à l'unanimité,

Vu la saisine de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est en date du 9 août 2019,

Vu le Code des Juridictions Financières et notamment son article L 243-8,

- **prend acte** des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand-Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2017.

VOIRIE

10) Fonds de concours pour l'aménagement de parkings sur le territoire de l'EMS – délibération d'intention

M. le Maire présente le point.

L'Eurométropole de Strasbourg conformément à l'article L.5217-2- I-b du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), assure la compétence pour l'aménagement d'aires de stationnement.

La commune de Vendenheim a proposé à l'Eurométropole de Strasbourg l'aménagement d'un parking au 2 rue Matter, à côté de l'église catholique.

Pour permettre la programmation des travaux, la commune de Vendenheim doit s'engager à financer 50 % du coût total Toutes Taxes Comprises (TTC) de la démolition et de l'aménagement du parking réalisés par l'Eurométropole de Strasbourg, via un fonds de concours qui sera mis en place sur le fondement de l'article L.5215-26 du CGCT.

Le montant global des travaux est estimé à 120 000 € TTC repartit comme suit :

- travaux de démolition : 60 000 € TTC
- travaux d'aménagement du parking : 60 000 € TTC.

L'acquisition du foncier 2 rue Matter n'est pas pris en compte car antérieure au démarrage du dispositif de prise en charges des aménagements des parkings par l'EMS.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre une délibération d'intention actant le principe de la participation de la Commune à hauteur de 50 % du montant des travaux.

Une 2^{ème} délibération actera la mise en place du fonds de concours dès lors que les montants seront plus précisément définis.

M. TROG s'inquiète quant aux sommes remboursées si le projet n'aboutissait pour créer un parking.

M. DENEUX explique que l'EMS payera la totalité, et que la Commune signera une convention pour rembourser l'EMS.

M. le Maire rappelle que le vote est une délibération d'intention, et que le dossier sera analysé en Commission Urbanisme et Voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 septembre 2019,

CONSIDERANT que l'aménagement des aires de stationnement relève de la compétence de l'Eurométropole de Strasbourg,

CONSIDERANT la demande de la Commune sollicitant l'aménagement d'un parking 2 rue Matter à côté de l'Eglise catholique,

- **Approuve** le financement à hauteur de 50 % du coût total Toutes Taxes Comprises (TTC) des travaux réalisés par l'Eurométropole de Strasbourg, via un fonds de concours qui sera mis en place sur le fondement de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

11) Ajustement du programme : Projets sur l'Espace Public de l'année 2019 voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement

M. le Maire présente le point.

Par délibération en date du 23 novembre 2018, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg avait approuvé le programme 2019 des projets sur l'espace public dans son domaine de compétence : voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement.

Cependant, pour certaines opérations, la concertation ou encore les études de détail ont entraîné la nécessité de modifier la conception initiale des projets et donc de changer les éléments de programme, le coût d'objectif, les emprises...

Par ailleurs, d'autres opérations sont devenues prioritaires suite à la connaissance de problèmes de sécurité, à la dégradation de l'état d'entretien des équipements, à l'obligation d'accompagner des projets initiés par d'autres maîtres d'ouvrage.

De ce fait, il est proposé, par la présente délibération, d'adopter plusieurs ajustements à ce programme, **sans modification des crédits globaux de paiement y afférents**, car certaines opérations initialement prévues ont été reportées ou même annulées ou encore parce que le coût d'objectif d'autres opérations a été revu à la baisse.

De plus, des opérations nouvelles complètent le programme 2019, après l'attribution d'une enveloppe complémentaire de 1,250 M € relative à l'entretien des voiries du patrimoine routier de l'Eurométropole de Strasbourg en agglomération.

Enfin, l'Eurométropole de Strasbourg envisage l'aménagement ou l'extension de parcs et aires de stationnement situés sur le territoire des communes membres de l'Eurométropole de Strasbourg, dans le cadre de sa compétence précisée par l'article L.5217-2- I-b du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La Commune est concernée par le parking du 2 rue Matter à Vendenheim pour un montant total estimé à 120 000 € TTC.

Le coût total estimé des opérations correspond à la somme des dépenses liées aux travaux d'aménagement du parking, ainsi qu'aux éventuelles démolitions et acquisitions foncières non encore réalisées. Pour ces projets, par application de l'article L.5215-26 du CGCT, les communes reverseront à l'Eurométropole de Strasbourg cinquante pour cent (50 %) du coût total Toutes Taxes Comprises de chacune de ces opérations financées par l'Eurométropole de Strasbourg. Chaque opération fera l'objet d'une délibération sous la forme d'un fond de concours.

Liste des projets modifiés ou nouveaux :

Opération	2019VEN01	VENDENHEIM		Etudes et travaux				1	
Site projet	RUE DES BLEUETS								
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue de la Corneille	Fin	Rue des Coquelicots				
Mt Total Prévisionnel	31 000 €		MOE	Externe	Talonn	-	AMO	non	
Voirie & Équipements	Etat d'exécution	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	31 000 €		
							Total délibéré EMS :		31 000 €
Opération	2019VEN514	VENDENHEIM		Etudes et travaux				2	
Site projet	RUE DES CHAMPS								
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Virage	Fin	Presbytère				
Mt Total Prévisionnel	25 000 €		MOE	Interne	Talonn	T1	AMO	non	
Voirie & Équipements	Amélioration fonctionnement	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	25 000 €		
							Total délibéré EMS :		25 000 €
Opération	2019VEN491	VENDENHEIM		Suite études et travaux				3	
Site projet	RUE DE LA MARSEILLAISE + CARREFOUR								
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	182 000 €		MOE	Externe	Talonn	-	AMO	non	
Eau	Etat exécution réseau	Conduite/Branchement	Pose	Trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA	30 000 €		
							Total délibéré EMS :		30 000 €
Opération	2019VEN61	VENDENHEIM		Etudes et travaux				4	
Site projet	PARKING RUE MATTER								
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	120 000 €		MOE	Externe	Talonn	-	AMO	oui	
Voirie & Équipements	Création	Parking	Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	120 000 €		
							Total délibéré EMS :		120 000 €

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur avril 2019.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **approuve** l'ajustement du programme 2019 des projets sur l'espace public dans les domaines de compétence de l'Eurométropole (voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement), tel que figurant sur la liste,
- **autorise** le Président de l'EMS ou son représentant :
 - à mettre en concurrence les missions de maîtrise d'œuvre, les prestations intellectuelles, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les services, fournitures et travaux, ainsi que les prestations de coordination « Santé-Sécurité » conformément à la réglementation des Marchés Publics et à signer les marchés y afférents,
 - à solliciter pour les projets eau et assainissement :
 - l'occupation temporaire du terrain,
 - l'instauration de servitudes de passage et d'occupation permanente du sous-sol,
 - à signer toutes les conventions nécessaires à la gestion des projets, documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir,...) ainsi que tous les actes qui pourraient être nécessaires à la réalisation de ces projets,

- à organiser ou à solliciter l'organisation par les services de l'Etat des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique,
 - à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires,
 - à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département ou autres organismes publics ou privés),
 - à déposer, pour les opérations concernées, tous les permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir qui seraient nécessaires à la réalisation des projets.
- **approuve** l'imputation des dépenses et recettes correspondantes sur les crédits de paiement et les autorisations de Programme relatives aux budgets 2019 et suivants de l'Eurométropole ainsi que sur les budgets de l'eau et l'assainissement.

12) Projets sur l'espace public – Programme 2020

Transport, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'art, Eau et Assainissement. Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux

M. le Maire présente le point.

Conformément à l'article L5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales (renforcement et simplification de la coopération intercommunale), il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la délibération métropolitaine concernant le lancement, la poursuite des études et la réalisation des travaux pour les projets sur l'espace public du programme 2020 à Vendenheim et relatif aux domaines de compétence : transport, voirie (y compris l'entretien significatif) et équipements (signalisation statique et dynamique), ouvrages d'art, eau et assainissement.

Pour l'ensemble du territoire de l'EMS, l'enveloppe consacrée à ce programme est de 14,344 M € pour l'année 2020. Les crédits sont ventilés de la manière suivante :

- 1,8 M € réservés pour la réfection d'ouvrages d'art,
- 0,8 M € prévus pour l'entretien des voiries dans les ZA et ZI,
- 11,744 M € répartis entre les opérations d'intérêt local (T1/T2) pour 5,872 M € et d'intérêt métropolitain (T3) pour 5,872 M € également.

Les opérations du programme 2020 sont mentionnées dans la liste ci-dessous qui détaille les différents projets.

Opération	2017VEN4840	VENDENHEIM	Soins études et travaux		165
Site projet	PONT TOURNANT RUE LIGNÉE				
Tronçon / tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet
Mt Total Prévisionnel	100 000 €	MOE	Externe	Tableau	TJ AMO non
Voie & équipements	Etat d'entretien	Pont	Réfection	Trx en faible profondeur	Type Marché MAPA 400 000 €
					Total délibéré EMS 400 000 €
Opération	2014VEN4307	VENDENHEIM	Soins études et travaux		166
Site projet	SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT (SDA) - travaux millim.				
Tronçon / tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Selon Schéma directeur
Mt Total Prévisionnel	9 300 000 €	MOE	Externe	Tableau	- AMO oui
Voie & équipements	Nouvel équipement	Bassin/collecteur	construction	Trx tranchée ouverte	Type Marché AO 6 800 000 €
					Total délibéré EMS 6 800 000 €
Opération	2020VEN01	VENDENHEIM	Etudes et travaux		167
Site projet	RUE DE LA GARE				
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet
Mt Total Prévisionnel	134 000 €	MOE	Externe	Tableau	- AMO non
Voie & équipements	Etat d'entretien	Voie de desserte	Réfection	Trx en faible profondeur	Type Marché MAPA 14 000 €
	Etat entretien réseau	Conduite/branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type Marché MAPA 120 000 €
					Total délibéré EMS 134 000 €
Opération	2020VEN02	VENDENHEIM	Etudes et travaux		168
Site projet	RUE DU TEMPLE				
Tronçon / tranche	1/1	Début	Rue des Champs	Fin	Pont sur le Muhlbaechel
Mt Total Prévisionnel	30 000 €	MOE	Externe	Tableau	- AMO non
Voie & équipements	Etat entretien réseau	Collecteur/branchements	Chemisage	Trx sans tranchée	Type Marché MAPA 30 000 €
					Total délibéré EMS 30 000 €
Opération	2020VEN03	VENDENHEIM	Etudes et travaux		169
Site projet	RUE MOZART ET RUE PASTEUR				
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet
Mt Total Prévisionnel	270 000 €	MOE	Externe	Tableau	- AMO non
Voie & équipements	Etat entretien réseau	Conduite/branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type Marché MAPA 270 000 €
					Total délibéré EMS 270 000 €

Les projets sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg et la maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services métropolitains, avec éventuellement une assistance à maîtrise d'ouvrage, soit en externe par des bureaux d'études privés.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur octobre 2019.

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les interventions ponctuelles de proximité et d'urgence liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 septembre 2019,

Vu l'article L5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **émet un avis favorable** au lancement, à la poursuite des études et à la réalisation des travaux du programme 2020 concernant les projets métropolitains sur l'Espace Public pour la commune de Vendenheim et relatifs aux domaines de compétence : projets transport, voirie (y compris l'entretien significatif), équipements (signalisation statique et dynamique), ouvrages d'art, eau et assainissement et projets renouvellement urbain.

13) Acquisitions pour le prolongement de la rue des Noyers à Vendenheim

La SERS aménage actuellement le lotissement « Les Portes du Kochersberg » à Vendenheim. Les constructions à venir vont engendrer une circulation automobile plus importante dans ce secteur, qui nécessite l'aménagement des voiries avoisinantes. En vue notamment d'améliorer la desserte du lotissement, la rue des Noyers va être prolongée et élargie, sur ce qui constitue

- **Donne un avis favorable à :**

- l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg auprès des Consorts ERTZ des parcelles cadastrées :

Commune de Vendenheim
Section 1172/201 de 0,30 are, lieudit Grundfeld
Section 1174/202 de 1,59 are, lieudit Grundfeld,
Soit une surface totale de 1,89 are ;

Moyennant le prix de vente de quatre mille sept cent vingt-cinq euros (4 725 €), hors frais, soit 2 500 € l'are. Le prix de vente reviendra à chacun des indivisaires à hauteur de 1/6^{ème}.

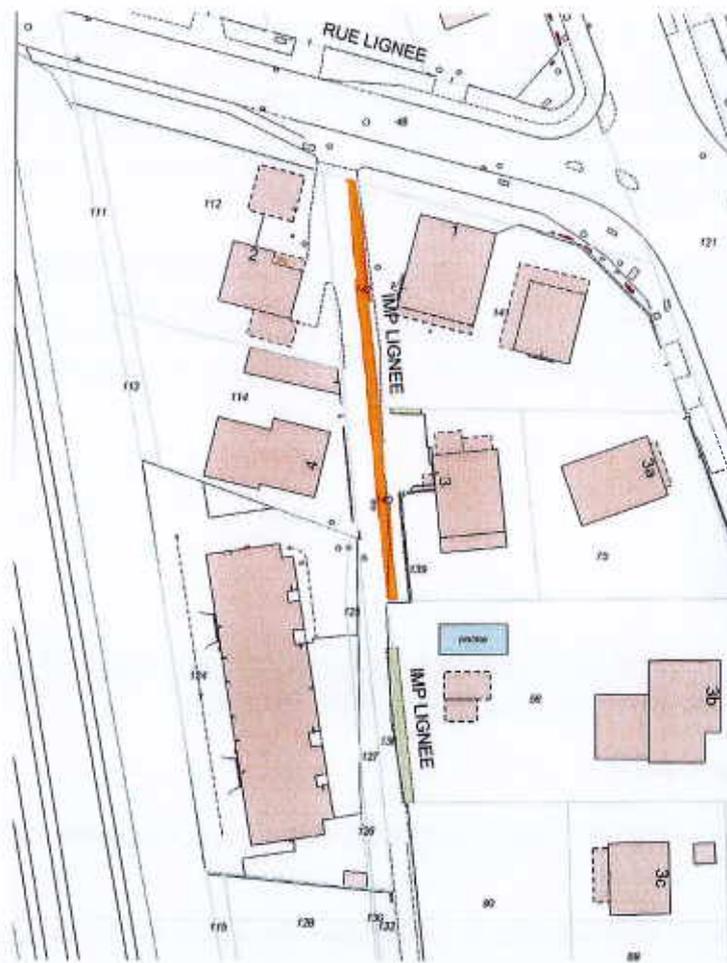
- l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg auprès des Consorts SEYTEL, des parcelles provisoirement cadastrées :

Commune de Vendenheim
Section (1)/204 de 0,21 are, lieudit Grundfeld,
Section (3)/205 de 5,47 are, lieudit Grundfeld,
Soit une surface totale de 5,68 ares ;

Moyennant le prix de vente de quatorze mille deux cents euros (14 200 €), hors frais, soit 2 500 € l'are. Le prix de vente reviendra à chacun des indivisaires pour moitié.

14) Acquisitions Impasse Lignée à Vendenheim

Dans le cadre du premier aménagement de l'Impasse Lignée à Vendenheim, la voirie existante nécessite d'être élargie, et sécurisée avec une place de retournement, qui permettra aux véhicules de faire demi-tour au fond de l'Impasse. Ces travaux permettront une meilleure circulation dans l'Impasse, mais ne pourront être réalisés qu'après acquisition de sur-largeurs de part et d'autre de la voie auprès des propriétaires riverains. L'Impasse est située en zone UB 5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, l'emprise du projet est grevée de l'emplacement réservé VEN 26 : « Elargissement de voirie avec aménagement d'une place de retournement à son extrémité Sud, du chemin rural partant de la rue Lignée entre la voie ferrée et la RD 263. Cette voie rejoint les berges du Canal au Sud. »



Un accord a été trouvé entre les différents propriétaires et l'Eurométropole pour un prix de vente de 5 000 € l'are.

Je vous demande de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 septembre 2019,

Conformément à l'article L 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Donne un avis favorable, à :

- l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg auprès de Mme Catherine FAUST, née ERTZ de la parcelle cadastrée :

Commune de Vendenheim
Section 5 n°140/8 de 0,37 are, lieudit impasse lignée,

Moyennant le prix de vente de mille huit cent cinquante euros (1 850,00 €), soit un prix de 5 000 € l'are.

- l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg auprès de M. Jean-Charles ERTZ de la parcelle cadastrée :

Commune de Vendenheim
Section 5 n°142/8 de 0,44 are, lieudit impasse lignée,

Moyennant le prix de vente de deux mille deux cents euros (2 200 €), soit un prix de 5 000 € l'are.

- la radiation de la servitude grevant en tant que fonds servant la parcelle cadastrée section 5 n°142/08, au profit des parcelles cadastrées section 5 n°139/8 et n°140/8 (parcelle également objet d'une acquisition par l'Eurométropole). Cette servitude consiste en une servitude de construction et de vue. La parcelle cadastrée section 5 n° 142/8 a été distraite d'une parcelle plus importante qui restera grevée de la servitude, la présente parcelle étant destinée à intégrer le domaine public communautaire.

- la radiation de la servitude grevant en tant que fonds dominant la parcelle cadastrée section 5 n°140/08. Cette servitude consiste en une servitude de construction et de vue. La parcelle cadastrée section 5 n° 140/8 a été distraite d'une parcelle plus importante qui restera grevée de la servitude, la présente parcelle étant destinée à intégrer le domaine public communautaire.

URBANISME

15) Clôture du presbytère catholique : autorisation donnée à M. le Maire à signer et à déposer une déclaration préalable de travaux

M. le Maire présente le point.

La Commune a pour projet la modification de la clôture du presbytère catholique au 19 rue des Champs.

Les travaux de clôture sont soumis à déclaration préalable de travaux. Aussi, il y a lieu d'autoriser M. le Maire à signer et à déposer l'autorisation d'urbanisme correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le projet de modification de la clôture du presbytère catholique au 19 rue des Champs,

CONSIDERANT que les travaux de clôture sont soumis à déclaration préalable de travaux,

- **Autorise** M. le Maire à déposer et à signer la déclaration préalable de travaux nécessaire à la modification de la clôture du presbytère catholique au 19 rue des Champs.

16) Garage pour l'Athlétisme : autorisation donnée à M. le Maire à signer et à déposer un permis de construire

Guy JUNG présente le point.

La Commune a décidé de procéder à l'installation d'un garage monobloc d'environ 30m² sur le stade d'athlétisme à l'arrière de la mairie pour permettre au club d'athlétisme de stocker son matériel de manière sécurisée.

Les constructions neuves dont l'emprise au sol ou la surface de plancher dépassent 20m² sont soumises à permis de construire. Aussi, il y a lieu d'autoriser M. le Maire à signer et à déposer l'autorisation d'urbanisme correspondante.

M. SCHWARTZ confirme que ce garage est en préfabriqué béton.

A la question de Mme BARBARAS sur le devenir de ce garage si l'association venait à quitter Vendenheim, M. le Maire répond que cette association est en plein essor et qu'à la vue de sa montée en puissance, la question est ouverte quant à la mise à disposition de vestiaires (tout comme pour les clubs du football et de basket) et de matériels plus conséquents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le projet d'installation d'un garage monobloc d'environ 30m² sur le stade d'athlétisme à l'arrière de la mairie,

CONSIDERANT que les constructions neuves dont l'emprise au sol ou la surface de plancher dépassent 20m² sont soumises à permis de construire,

- **Autorise** M. le Maire à déposer et à signer le permis de construire nécessaire à l'installation d'un garage monobloc sur le stade d'athlétisme à l'arrière de la mairie.

Avant de passer au point des communications, M. le Maire laisse la parole à M. LOOS afin qu'il se présente devant l'assemblée.

COMMUNICATIONS

Communications EMS

- **Zone à Faibles Emissions**

01/2022 : interdit crit'air 5 ou pas de pastille : on ne roule plus !

01/2026 : sortie du diesel sur périmètre de Strasbourg

01/2030 : plus de diesel crit'air 2 sur l'EMS,

Il faut espérer que chaque commune ne délibère pas sur son territoire.

01/10/2019 vignette crit'air 3 interdite en cas de pic de pollution.

- **Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement pour la requalification de l'A35 (CPPA)**

Une première réunion de signature a eu lieu début juillet. Il n'y aura qu'un seul représentant par Commune dans les ateliers qui se dérouleront prochainement. En amont de ces ateliers, nous organiserons des débats en commission voirie.

Informations communales

- **Convention de Mécénat Culturel avec Electricité de Strasbourg**

Une action de mécénat culturel est prévue avec la société ES. Il est question d'acheter une œuvre d'art pour embellir la place des Roses avec la mise en place d'une sculpture originale d'une jeune femme portant une corbeille de roses.

Cette sculpture a une valeur de 18 000 €.

ES s'engage à attribuer à la Commune de Vendenheim un soutien financier sous la forme d'un don unique d'un montant de 7 000 € pour l'année 2019 et 7 000 € pour 2020.

La vocation de cette opération est de permettre à tous les habitants de Vendenheim de se réapproprier leur passé culturel et s'inscrit dans l'axe « Culture à portée

régionale » de la politique de mécénat du groupe ES. L'accès à la sculpture est bien évidemment ouvert à tout public sans aucune restriction.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat et de l'article 238 bis du Code des Impôts.

La commande de la sculpture est passée par la Commune de Vendenheim qui en financera l'acquisition et l'installation.

ES pourra communiquer au sein du groupe ES et plus généralement du Groupe EDF sur ce partenariat.

ES pourra également communiquer sur ce partenariat vis à vis de l'externe (clients, presse, élus, ...) et recueillera dans ce cas l'accord préalable de la Commune de Vendenheim.

Mme BARBARAS indique que cette jeune femme ne représente en rien Vendenheim ou la Place des Roses et propose de revoir la sculpture en mettant l'accent sur un grand panier avec des roses.

- **Recensement**

5 770 habitants : estimation (domiciles non recensés, car pas d'accès- c'est l'INSEE qui fera une estimation du nombre d'habitants encore non connu à ce jour). Les chiffres définitifs arrivent mi-décembre.

25 en habitation mobile

60 à l'EHPAD

Soit 5850 habitants.

- **Création de Logements Aidés**

- Immeuble Diehl 10A rue du Général de Gaulle – entre le Crédit Agricole et le Chocolatier a été acheté par Habitation Moderne. Il y aura 2 ou 3 appartements et 7-8 places de stationnement qui serviront aussi aux habitants du numéro 10.

- L'immeuble « les Fédinoises » rue Hohl : un permis sera déposé par Ophéa (ex CUS HABITAT, avant la fin de l'année). Il y aura 16 logements et 24 garages.

- 12 rue des Jardins : c'est Habitat de l'Il qui sera le bailleur, nous travaillons sur un projet à taille humaine où la maison serait conservée et où il y aura 4 logements et 8 parkings.

- **Venden'Plage**

Cette 1^{ère} édition a été un vrai succès dont nous nous réjouissons !

- **CTM**

Portes ouvertes samedi 21 septembre de 9h à 12h.

- **Sentier Nature**

Il sera inauguré dimanche 22 septembre à 14h – avec un jeu de piste concocté par Carine Duret, vous êtes toutes et tous invités au point de départ qui se trouve rue Basse.

- **Ressources Humaines** : 3 agents ont fait valoir leurs droits à la retraite au 31 décembre prochain : Jean-Michel BRANDT, Pascale FERNANDES et Denise MAEHLING.

Le nettoyage de l'Ecole élémentaire sera externalisé.

- **Mobilités**

- 2^{ème} sortie**

Nous venons tout juste d'apprendre que, dans le cadre de la modification n°2, le prolongement de la rue Holweg a fait l'objet d'une « recommandation » de la part des Commissaires enquêteurs et que l'EMS va inscrire un emplacement réservé dans le PLU-i.

C'est sans conteste lié au fait que nous avons parlé d'une seule et même voi... avec un « x » ou un « e » c'est au choix !

C'est aussi et surtout une avancée majeure dans le dossier.

Pont Tournant

L'EMS a confirmé que les travaux se feront au printemps 2020.

Réseau Express Métropolitain (REM)

La Région et la SNCF commencent à travailler sur le dossier suite au Grenelle des Mobilités. Il pourrait voir le jour en 2025.

COS

Le chantier va bon train, comme vous le voyez.

SANEF a démarré les travaux sur l'échangeur et déboisé la dernière partie il y a peu. Certains ouvrages d'art sont déjà construits.

SOCOS a réalisé près de la moitié des mouvements de terre, les piles du viaduc sont fabriquées et le tablier est en cours de lancement, la 1^{ère} partie de la tranchée couverte est bien avancée, la route vers Eckwersheim sera déviée avant la fin de l'année.

Coté route de Berstett le calendrier se dessine doucement : la route sera déviée prochainement et le pont sera réalisé en 2020.

Le comité de suivi des engagements de l'état s'est réuni le 4 juillet dernier.

Je vous ai adressé la liste des 126 points qui sont soit réalisés soit en cours.

Qualité de l'Air

Le 10 septembre, nous avons rencontré ARCOS, qui a l'obligation de construire une station de mesure à Vendenheim (cela fait partie des prescriptions de l'Etat). ARCOS va financer et sous-traiter à ATMO GRAND-EST. L'installation va coûter environ 100 000 € et les résultats seront visibles sur le site en instantané. Ils cherchent le lieu pour l'installation et vont faire les 1^{ères} mesures en juin 2020.

- **Travaux**

Chantier rue Leclerc - rénovation des réseaux d'Eau et d'Assainissement : nous avons connu 7 semaines difficiles, mais la route a été ré ouverte à la circulation le 19 août.

Travaux devant le collège : le chantier est aujourd'hui quasi terminé – les enrobés ont été posés à la veille de la rentrée – il reste les candélabres à poser en octobre.

Cheminevements de l'espace urbain derrière la mairie : ils sont en cours de rénovation. Le WC et les candélabres seront posés en octobre – avons obtenu une subvention DETR de 63 400 €.

Omnisport : le sol de la salle vélo et taekwondo a été remplacé cet été – la grande salle sera réalisée aux vacances de la Toussaint. Il y a eu un souci de disponibilité pour le coloris choisi. Pour ce chantier, nous avons touché une subvention DETR de 28 400 €.

Les menuiseries extérieures sont en cours de remplacement.

Ecole élémentaire : 1 salle de classe a été repeinte et équipée de nouveau mobilier et 3 salles ont été équipées de TBI.

L'Espace Culturel a été doté d'un sas d'entrée.

- **Travaux à venir**

Rénovation de l'éclairage public : les marchés ont été notifiés fin juin. Les travaux vont démarrer au mois d'octobre.

Les rues Gounod, Lamartine, Beethoven seront les premières à être traitées. Suivront la rue de la Marseillaise, du Vignoble et la rue des Platanes. Le parking P2 à la gare sera également équipé et éclairé avant l'hiver.

Grange Faullimmel, rue de la Cité : sera démolie pendant les vacances de la Toussaint. La sortie de secours, qui débouche sur un cul de sac depuis 1995, deviendra une vraie sortie de secours. Nous allons ouvrir le jardin et en faire un poumon vert, un îlot de fraîcheur et de verdure.

Rénovation du Collège : le Conseil Départemental va injecter 7,5 millions dans des travaux lourds. Il est prévu une petite extension, le préau couvert sera transformé en local fermé, tout le bâtiment sera isolé et rénové en 2021.

Fin de séance à 23h20.

Vendenheim, le 1^{er} octobre 2019

Le Maire,

Philippe PFRIMMER

